

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

2026_83 - OBJET : Contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

INFORME le Conseil Municipal qu'un contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux a été signé avec la société SOGITEC le 30/09/2021 pour une période de 2 ans, reconductible une fois pour la même durée,

INFORME que ce contrat a été prolongé d'un an par avenant n°1 et arrive donc à échéance le 30/09/2026.

INFORME qu'une consultation a été lancée afin de renouveler ce contrat

INFORME qu'il est nécessaire de prolonger ce contrat d'un mois afin de pouvoir analyser correctement les offres,

DECIDE de signer l'avenant n°2 pour prolonger la durée du contrat d'un mois avec la société SOGITEC – n° SIRET : 377 673 793 000 40 – 21 avenue du Docteur Heckel -13011 MARSEILLE,

PRECISE que le contrat est conclu pour une durée d'un mois ferme : du 01 octobre 2026 au 31 octobre 2026

PRECISE que les autres clauses du contrat demeurent valides et de rigueur

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 24 septembre 2026.

Le Maire,

Jérôme MARCILLAC

